



# Association pour la Protection de Chambray

Adhérente au **COMITE TGV RÉACTION CITOYENNE**

## Compte rendu Assemblée Générale 28 Novembre 2019

Début de séance à 18h45'

Le Président M .Moreau remercie les présents et en particulier des personnes venues de Maillé également :

- Christian Gatard Maire
- Jacques Joselon Adjoint au maire
- Laurent Bordas Conseiller municipal

Philippe Le Roux pour l'assistance à la vidéo projection  
et l'ensemble du bureau présent à cette Assemblée Générale

Et rappelle l'ODJ :

- Rapport moral 2018
- Rapport financier 2018
- Activités 2019 à ce jour
- Dépenses 2019 à ce jour
- Recours Dossier à constituer

### Rapport Moral 2018

Les dates marquantes :

09/06/2018	Scorbé Clairvaux	Rassemblement
29/06/2018	Prefecture	Commission de suivi
05/07/2018	Jaunay Clan	Comité réunions associations
29/08/2018	Villeperdue	Mission de Mediation CGEDD
19/09/2018	Jaunay Clan	Comité réunions associations
20/09/2018	Villeperdue	ACIL
23/10/2018	Paris Défense	<b>Conseil Gal de l'Environnement et du Développement durable</b>
20/11/2018	Chambray	Mairie Antenne relais
21/11/2018	Chambray	Apc Réunion bureau
22/11/2018	Chambray	Hameaux
29/11/2018	Veigné	AG ATVN 2018
10/12/2018	Chambray	AG Apc

La présentation projetée sur écran montre l'année 2018 comme étant une année riche de rencontres et de réunions aussi bien avec les élus Maires, Députés , et Sénateurs il est à déplorer le manque d'écoute et de prise en considération de la part du Département et de la région Centre , le fait le plus marquant étant la rencontre avec le **CGEDD** (*Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable*) pour la mission de médiation nommée par la ministre **E. Borne** .

En début d'année 2018 l'APC avec **Le Comité TGV réaction Citoyenne** ,et nos collègues de **Bretagne Pays de Loire** nous nous sommes réunis à mi-chemin , avons constaté que nos soucis étaient bien similaires et décidé une action commune dès que les mesures de bruit seraient rendues aux intéressés.

Puis il y a eu d'autres manifestations de mécontentement notamment à **Scorbé-Clairvaux en Vienne** et enfin les premières remises de relevés de bruit lors de réunions publiques 1 seule par département, Pour l'Indre et Loire en 37, Draché avait été choisi, effectivement nous avons entendu du bruit ...surtout fait par **l'APC (bruit de trains enregistrés)** nous avons senti les responsables très mal à l'aise néanmoins ne bougeant pas leur position d'un iota (puisque dans la loi!).

Pour continuer cet exposé de 2018 **l'ApC** a été invitée à participer à Villeperdue à l'enquête de la Mission du **Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable**, avec une adhérente de l'APC. Nous avons eu la surprise de constater qu'une journée seulement avait été réservée pour chaque département, réunion le matin avec les parlementaires puis les élus et enfin les associations ... concernant Chambray nous leur avons remis un dossier avec vos doléances ..dont l'envoi vous avait été précédemment faite et que vous pouvez consulter ici et sur le site du Comité à la page de Chambray <https://comitetgv.fr/blog/>

Ensuite l'après midi visite sur place avec la mission mais plutôt vers le sud : Ste Catherine de Fierbois, Draché, Pussigny etc...pour voir et entendre !

Pour les visites de terrain, évidemment la Mission n'a pas pu voir tous les sites, il a fallu être sélectif et aller au plus proche.

Au cours des visites, les Membres de la Mission ont pris beaucoup de notes, leur objectif étant surtout de trouver des critères pertinents pour identifier "les situations les plus difficiles" (traduire: il n'y en aura pas pour tout le monde!!).

Puis avec P. Lantrès Pdt du **Comité TGV Réaction citoyenne**, nous avons décidé compte tenu du peu de temps qui nous avait été consacré de rencontrer à nouveau avant la remise de leur rapport, les responsables de cette Mission. Après l'obtention d'un RV nous sommes donc allés au ministère accompagnés de nos amis de **Bretagne Pays de Loire** que nous avons invités pour finaliser notre propos .....

Quelques points et précisions sur la Mission :

1- c'est une mission de 'médiation' qui a pour objectif final de proposer des solutions qui recueillent l'assentiment de toutes les parties prenantes (Etat, les Financeurs, les Constructeurs, les Collectivités territoriales, les Elu-e-s, les Riverains),

2- le périmètre de la Mission: LGVBPL et LGVSEA avec dans un premier temps des rencontres par Départements.

3- le point de départ de la Mission: **le constat de la Ministre Madame Borne qu'il y avait un problème de prise en compte des pics de bruit**.

4- la Mission doit établir des critères objectifs pour cerner les situations les plus difficiles (en insistant sur ce terme "situations les plus difficiles"); pour ces situations la Mission devra proposer **des solutions de réduction des nuisances, au-delà de la réglementation et au-delà des engagements de l'Etat**; il y aura, dans ces solutions, des possibilités de rachat de biens.

5- la Mission devra proposer une enveloppe de coût et des propositions de financement.

6-dans un second temps, à la lumière des travaux de la Mission, celle-ci devra formuler des recommandations pour une évolution de la réglementation.

Parmi les documents remis au premier entretien sur place et lors de notre déplacement à Paris..

- La note commune des **CRI lgv BPL** et du **Comité lgvSEA** du 5 Février 2018, relative au Laeq T, à laquelle nous avons ajouté un complément,

- Plusieurs fiches thématiques sur différents sujets: la procédure des Engagements de l'Etat, l'Observatoire de l'Environnement, les seuils OMS sur le bruit, la campagne de mesures de bruit du CEREMA et ses limites, les *fondements juridiques de l'Arrêté du 8 Novembre 1999*, les fondements scientifiques de ce même Arrêté (en fait plus exactement les absences de fondement);

- Une Contribution commune CRI Lgv Bpl et Comité Lgv sea allant jusqu'à faire des propositions .à court terme pour améliorer l'existant et à moyen terme pour faire évoluer la loi sur le bruit !

## Par ailleurs :

### L'APC est consultée et donne son avis :

Les autres activités de l'Apc au cours de cette année 2018 ont consisté à donner son avis (traduire l'avis de ses adhérents) sur l'installation d'une antenne relais dont le lieu était particulièrement nuisant pour le voisinage

L'APC a également participé aux réunions trimestrielles des **quartiers "Hameaux"** ou des échanges ont lieu en Mairie sur différents sujets les concernant...la signalétique, la propreté, les tags, la vitesse, les travaux de réfection et d'entretien de voirie..

L'APC est représentée au sein du **Comité TGV Réaction Citoyenne** qui compte 22 associations de Tours à Bordeaux et participe en assurant le secrétariat du Comité TGV, tâche qui lui permet ainsi d'être au fait de la situation et des décisions ...

L'APC Adhère à d'autres associations comme AGIR A10 qui intervient dans la lutte contre le bruit en particulier celui des autoroutes et notamment **l'élargissement de l'A10 à 2 fois 3 voies ..**

L'APC assiste aux réunions et Assemblées Générales des autres associations qui lui demandent et vient en renfort apportant son expérience (active depuis 2001) et son soutien ...

### Après consultation le rapport moral 2018 est approuvé à l'unanimité ..

### Rapport Financier 2018

**Bilan financier** le bilan financier sur l'année 2018 fait apparaître un déficit de **:276,98 Euros** les dépenses sont dues essentiellement aux fournitures de bureau et aux déplacements, le solde est encore positif .. le tableau (1) est joint aux annexes.

Le président insiste sur l'importance du bénévolat sans lequel aucune action ne peut être entreprise et par conséquent aucune amélioration obtenue et souligne le nombre d'heures enregistrées pour 2018 :

**471 h** estimées pour mener à bien cette bataille pour un montant estimé à **11304 €**

### Après consultation le bilan et compte de résultat présentés par Hugues Desbourdes est approuvé à l'unanimité .

### Cotisations

La cotisation fixée à 5 Euros pour l'année 2019 est reconduite pour 2020

### Activités 2019 à ce jour

L'année 2019 à ce jour montre également suivant le tableau présenté ci dessous une activité soutenue .

Date	Lieu	Evènement
10/01/2019	Paris	RV Huglo lepage
18/01/2019	Sarthe	Réunion information Juridiques Corinne Lepage Sarthe
24/01/2019	Chambray	Apc réunion Bureau
30/01/2019	Chambray	demande Subvention Mairie
02/02/2019	Migné Auxances	Comité réunion asso
27/02/2019	Chambray	Mairie DDE examen des passages d'animaux
02/03/2019	Ste maure	Ste Maure Agir A10 déclaration commune avis
14/03/2019	Villeperdue	Villeperdue
17/04/2019	Scorbé Clairvaux	Scorbé clairvaux
30/04/2019		<b>Restitution Rapport GGEDD</b>
25/05/2019	Jaunay Marigny	Comité TGV : réunion Assos avec les Maires
03/06/2019	Chambray	Réunion Mairie: Antenne relais
27/06/2019	Villeperdue	Réunion Acil : Prépa Préfect
01/07/2019	Tours	Préfecture rendu du rapport Cgedd

04/10/2019	Jaunay Marigny	Prepare reunion Corinne Lepage
05/10/2019	Jaunay Marigny	<b>réunion information Corinne Lepage en Vienne</b>
16/10/2019	Migné Auxances	Réunion assos preparation recours
08/11/2019	Chambray	Apc réunion Bureau
09/11/2019	Sarthe	Réunion Lgv Bretagne Pays de Loire et Sud Europe Atlantique en Sarthe
28/11/2019	Chambray	AG Apc

Conscient que les limites de la mission du CGEDD ne seraient pas étendues ; En début d'année avec le Comité TGV nous avons pris RV avec le Cabinet Huglo Lepage pour analyser les possibilités de recours pour les secteurs les plus impactés et les habitations les plus touchées ...

Selon ce cabinet d'avocats dont **Corinne Lepage**, la meilleure manière d'obtenir satisfaction pour que les gens "**puissent vivre normalement**" c'est de s'unir pour montrer à Liséa et à Sncf réseau que les plaintes sont nombreuses et leur demander d'obtenir réparation pour le "**préjudice anormal et spécial**" que constituent les nuisances subies par les riverains depuis la mise en service de la LGV sea ..

La même demande ayant été faite au même cabinet par nos amis de la Sarthe nous sommes allés à une réunion publique à Neuville sur Sarthe et nous sommes revenus convaincus qu'il fallait tenter quelque chose ...et organiser une réunion publique semblable pour LGV sea

Nous nous sommes donc réunis localement pour prendre une décision et à Chambray pour la défense de nos adhérents le bureau de l'APC a pris la décision de ce joindre au comité TGV dans cette démarche ... Pour palier aux premier frais nous avons demandé une subvention à la Mairie qui nous a été accordée pour un montant de 300 €.

Puis à nouveau les réunions se sont succédées :

- A Migné-Auxances avec le Comité TGV pour mettre en place une stratégie
- En Mairie avec la DDT pour les passages d'animaux sauvages franchissant le grillage de la ligne
- A Ste Maure avec les associations touchées par les nuisances pour faire une déclaration commune pour le grand débat.
- A Villeperdue avec l'ACIL (Association des Communes d'Indre et Loire touchées par la LGV)
- A Jaunay-Marigny pour une rencontre entre le Comité et la coordination des associations de Maires des communes concernées
- A Chambray pour l'antenne relais à nouveau
- A Villeperdue pour préparer le comité de suivi en Préfecture
- En Préfecture pour le Comité de suivi et la restitution du **rapport du CGEDD**
- A Jaunay-Marigny pour la préparation de la réunion publique avec **C. Lepage et Christian Huglo accompagné d'un expert foncier choisi par le Comité**
- A Jaunay-Marigny pour la réunion Publique ou nous avons **accueilli + de 200 personnes**
- A Jaunay-Marigny pour l'organisation et les modalités du recours.
- A Chambray pour l'organisation de notre assemblée Générale.
- En Sarthe avec les Députés et Sénateurs sensibilisés par les riverains ainsi que la Coordination des Maires des 3 Départements de LGV Bretagne Pays de Loire et des 5 départements Lgv Sea ..

Avec ces dernières lignes se termine l'activité 2019 à ce jour de L'APC

Le rapport financier n'étant pas bouclé nous pouvons d'ores et déjà considéré qu'il sera plus ou moins semblable à 2018 en revanche l'investissement humain à encore augmenté pour arriver à :

**492 Heures estimées (date de l'Assemblée générale) pour un montant estimé de : 11 808€uros**

Il est rappelé que cet investissement humain bénévole se substitue à d'autres compétences s'il n'était pas pris en charge par certains .....

## Recours et dossiers à constituer

Avec le Comité TGV , l'APC travaille en coordination avec tous les élus

- Les Associations des Maires des communes concernées
- La Coordination des Associations des Maires des communes riveraines des LGV SEA et BPL
- Les députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux ainsi que les Préfectures
- Travail en coordination étroite avec les Associations de BPL (CRI 35, CRI 53 et CRI 72)
- Rencontre avec la mission CGEDD
- Analyse du rapport et diffusion aux Ministres et élus
- Procédure judiciaire contre l'arrêté de **novembre 1999**

## NOS CONSTATS

### Les nuisances

- Sonores avec des pics de bruit insupportables
- Vibratoires
- Visuelles
- Sur les 340 Kms de la LGV
  - le bruit dû à la vitesse des trains
  - 117 communes traversées
  - plus de 3000 maisons impactées
  - Perte de valeur des maisons de 30 à 40 %
- Certaines inhabitables ou invendables

### Ce que nous avons compris

**Rien à attendre de la Mission du CGEDD et ses conclusions**

- Aucune réduction de vitesse nous sera proposée par la SNCF
- **Sans recours contentieux** ; aucune mesure d'aménagement sérieuse nous sera proposée
- Aucune compensation pour dépréciations des biens à attendre

### Que savons nous ?

Le pic de bruit est un **préjudice anormal et spécial** reconnu par les juges comme ouvrant un droit à **indemnisation avec de nombreux cas qui ont fait jurisprudence:**

- *la SNCF n'a jamais fait appel exemple sur PPT joint ou consultable sur <https://comitetgv.fr/blog/>*
- L'arrêté de 1999 est illégal il ne tient pas compte des pics de bruit (*demande de nullité en cours*)
- Si la loi est modifiée il sera possible de **contraindre** le constructeur à faire des aménagements pour être en conformité avec la nouvelle réglementation
- L'État accorderait **22M d'€** pour de meilleures protections

### Que craignons nous ?

**L'ouverture à la concurrence :**

- Multiplication du nombre de trains
- Multiplication du nombre d'interlocuteurs

**L'augmentation du trafic**

**Les décisions unilatérales de l'affectation du budget de 22 M. d'€**

### Que voulons nous ?

**Faire baisser le bruit des trains PAR TOUS LES MOYENS**

- **Baisse de la vitesse des trains déjà fait dans les autres pays d'Europe avec un max à 250 km/h** (perte de temps usagers de 13 mn sur Paris/Bordeaux mais gain pour les riverains 7 dBA)

## **Comment faire ?**

### **Agir en justice**

- Pas «d'action de groupe» possible en France
- Des actions judiciaires diligentées au nom du Comité
- Les requêtes en indemnisations seront individuelles et devront être déposées au tribunal administratif avant : **le 31 décembre 2021**

avec les conseils et l'assistance de  
**Me Corinne Lepage et Me Christian Huglo**

Qui ont été choisis par le **Comité TGV Réaction Citoyenne** :

Quelques références:

- Défense des sinistrés des marées noires survenues après les naufrages:  
de **l'Amoco-Cadiz en 1978**  
de **l'Erika en 1999**
- Défense des sinistrés de la tempête **Xynthia en 2010**
- Défenseur de l'Association Respire suite à l'incendie de **Lubrizonl**  
Lauréat du Palmarès 2019 du Point en droit de l'environnement

Ces 2 dernières années des articles de presse et des émissions télévisées ont montré les nuisances de ces deux LGV pour sensibiliser le maximum de personnes.

La 1ere phase réalisée par les associations est terminée : courriers aux politiques, et 2 recours gracieux auprès du ministre de la transition écologique pour obtenir l'abrogation de l'arrêté de 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires ont été déposés.

Au mois d'avril, la ministre des transports, Mme E.Borne, a annoncé l'attribution de 22 millions d'euros afin de réaliser des travaux pour réduire les nuisances de la LGV sea (11m€ pour Bpl)

Maintenant, la 2e phase est du ressort de chacun d'entre nous

Toute personne subissant une **nuisance sonore ,vibratoire ,visuelle\* et sanitaire**

(\*du fait de la dégradation du paysage ) depuis la mise en service de la LGV doit pouvoir constituer un dossier de recours à adresser au cabinet Huglo Lepage par l'intermédiaire de **l'APC** et du **comité TGV réaction citoyenne** qui réunira tous les dossiers.

Nous ne sommes pas seuls ! En Bretagne, déjà 200 dossiers ont été adressés au cabinet d'avocats.

**L'APC et le Comité TGV Réaction citoyenne** et /ou le cabinet d'avocat aidera toute personne pour la rédaction du dossier si celui-ci est insuffisant.

Les recours peuvent être faits à 2 niveaux :

o **Soit pour des préjudices matériels** (fissures, perte de valeur du patrimoine immobilier...):

il faut faire appel à un expert. Mr Jérôme Lievin d'AGRI FONCIE qui a été choisi par le Comité

o **Soit pour des retentissements personnels** : troubles du sommeil, stress, HTA... qui nécessiteront un certificat médical.

Un dossier type est à votre disposition sur le site du comité TGV Réaction Citoyenne :

<https://comitetgv.fr/blog/>;

il est urgent et important que vous fassiez rapidement parvenir votre dossier à **l'APC et au Comité** afin que le **cabinet Huglo Lepage** dispose des dossiers avant février 2020.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter **l'APC**. Pour les aspects financiers (avocats et expert), les coûts ont été discutés avec le Comité et estimés raisonnables...et feront l'objet d'un devis.

Le but de tous ces recours est d'obtenir des protections supplémentaires ou des indemnités pour compenser une dépréciation du bien immobilier. Plus il y aura de dossiers, plus les avocats auront des arguments de poids pour obtenir des protections ou des compensations financières.

**Dossier type à constituer** sur demande à l'APC ou téléchargeable sur le site: <https://comitetgv.fr/blog/>

**vous trouverez avec:**

- L'engagement du Comité TGV
- Un guide aide mémoire

**Une :**

- Lettre de doléances à Liséa et SncF Réseau
- Demande d'expertise foncière
- Lettre de demande de prise en charge à votre assurance (protection juridique )

### **Points noirs restants:**

**Voie de contournement abandonnée....** Sur l'intervention de Philippe Le Roux concernant l'abandon de la ligne de contournement ...

Depuis l'annonce en 2013 de l'abandon de ces 2 voies de contournement nous nous interrogeons sur le devenir de cet espace qui s'il n'est pas valorisé deviendra une friche comme nous l'avons signalé ... une partie de l'entretien revient à la commune qui viendra alourdir les coûts ...

Le Maire Christian Gatard avec son collègue de Joué les Tours est sollicité pour reprendre ces espaces mais ne l'admettons pas si les conditions ne sont acceptables ..

La valorisation de cet espace a été évoquée, des idées surgissent , mais il faudra du temps!

### **Questions diverses**

-Entretien des plantations: le non-entretien des espaces plantés aux abords de la LGV contribue à la dévalorisation des hameaux traversés et est un préjudice pour la commune ..il est instamment demandé à la municipalité présente d'agir pour réclamer le rétablissement d'un paysage acceptable .

-Mare; question sur le niveau exceptionnellement bas d'une mare voisine de LGV jusqu'alors toujours alimentée ...?

-Vibrations: des questions de la salle provenant de riverains inquiets de fissures qui sont apparues sur leur bâti; reste la difficulté de prouver le bien fondé de la cause (Travaux, circulation des Tgv, sécheresse?) d'où l'intérêt de faire des constats d'experts avant et après la mise en service ..

### **Mot de la Municipalité**

Le Maire Christian Gatard redit encore son soutien depuis toutes ces années à l'APC . Chaque amélioration obtenue a été le résultat de concertation avec les responsables de l'association ...Le Maire a bien pris note des difficultés présentes et encourage les dirigeants de l'APC à continuer le travail, puisqu' il n'est pas possible d'obtenir satisfaction de manière amiable il ne reste que les voies de recours en justice comme les sinistrés de la sécheresse .

Le responsable de la commune a bien noté à l'intention de la Préfète l'indigence des plantations et la nullité d'entretien de ces espaces aux abords de la ligne dans les délaissés et sur les merlons ..

Il souhaite à l'association une bonne fin de séance et du courage encore pour la suite .

### **Clôture et pot amical**

Après cette présentation Le Président clôt la séance et invite les présents à continuer d'échanger en participant au verre de l'amitié

Fin de séance à 20h30

Le Bureau de l'association souhaite informer que l'Apc participe avec les responsables de quartiers aux réunions trimestrielles des conseils de quartiers (hameaux) et que vos questions peuvent être recueillies pour être posées lors de ces conseils ...

<http://www.ville-chambray-les-tours.fr/Democratie-participative/Les-conseils-de-quartiers>

**Association pour la Protection de Chambray**

Adhérente au COMITE TGV REACTION CITOYENNE

<https://comitetgv.fr/>

Annexe 1

Bilan et compte de résultat 2018

## Association pour la Protection de Chambray

COMPTE DE RESULTAT du 1 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Dépenses		Recettes	
Poste	3,50 €	Cotisations adhérents	115,00 €
Déplacements	136,36 €		
Cotisation Comité LGV	10,00 €		
Fournitures de bureau, photocopies	190,53 €		
Frais de réception- A.G.	51,59 €		
<b>TOTAL Dépenses 2018 :</b>	<b>391,98 €</b>	<b>TOTAL Recettes 2018 :</b>	<b>115,00 €</b>
		<b>Déficit au 31/12/2018</b>	<b>276,98 €</b>

Valorisation du temps passé par les bénévoles en 2018: 471 heures estimée à 11 304 euros

Situation de trésorerie :Crédit Agricole

au 31/12/2018

862,99 €

Annexe 2

La présentation de cette séance peut être visionnée grâce au fichier joint à cet envoi ou sur le site en cliquant sur ce lien:

<https://comitetgv.fr/blog/>

! Attention ce document peut être long à charger ....patience donc...